

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER

Commune de BINAS

Modification d'assiette du chemin rural de Tripleville à Binas en
application de la loi 3DS

NOTICE EXPLICATIVE

SCP PERRONNET-LUCAS, Géomètres-Experts

Bureau principal :
23 rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY

☎ 02.38.44.96.04

Cabinet.perronnet@geometre-expert.fr

Cabinet secondaire :
14 avenue d'Orléans
41600 LAMOTTE BEUVRON

☎ 02.54.88.05.71

Dossier : 23-0534, Date : 14 Février 2024

DÉPARTEMENT DU LOIR ET CHER

Commune de BINAS

Modification de l'assiette du Chemin Rural de Binas à Tripleville au lieu dit « Préau »

NOTICE EXPLICATIVE

I - PRESENTATION

Le chemin rural concerné est :

- Une partie du chemin rural de Tripleville à Binas

Par ailleurs, il a souhaité qu'il soit pris acte :

- que le présent projet de modification de l'assiette du chemin rural émane d'une demande d'un propriétaire riverain de ce chemin et que l'intégralité des frais liés sera pris en charge par ce riverain,
- qu'un échange sera réalisé entre la portion de Chemin existant précédemment citée et une partie de la parcelle ZI n°34 (propriété du riverain précité) situé au Nord de la parcelle et assurant la continuité du chemin existant. Ce chemin sera rendu carrossable et reprofilé pour la bonne desserte agricole. La ligne Telecom côté route sera surélevée pour le passage des engins agricoles. Ces frais seront pris en charge par le riverain précité.

II - SITUATION PROJETEE

La portion du chemin rural objet de l'échange représente une contenance de **5 a 56 ca.**

L'acquisition de la nouvelle assiette du chemin rural représente une contenance de **5a 68ca**

III – DEROULEMENT DE L'INFORMATION AU PUBLIC

L'information au public est organisée par Madame le Maire de Binas

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'information au public est publié en caractères apparent quinze jours au moins avant le début de l'information dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

La durée de l'information au public ne peut être inférieure à 31 jours. Elle se tient en Mairie, aux heures prévues par l'arrêté municipal. Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par écrit à la Mairie de Binas, à l'attention du conseil municipal, lequel les annexera au registre précité, ou via l'adresse mail dédiée : mairie.binas@wanadoo.fr

A l'issue de l'information, le registre des remarques et observation est clos et signé par Madame le maire. Le conseil municipal établit dans le délai d'un mois après la clôture, le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées.

IV – FORMALITE APRES INFORMATION AU PUBLIC

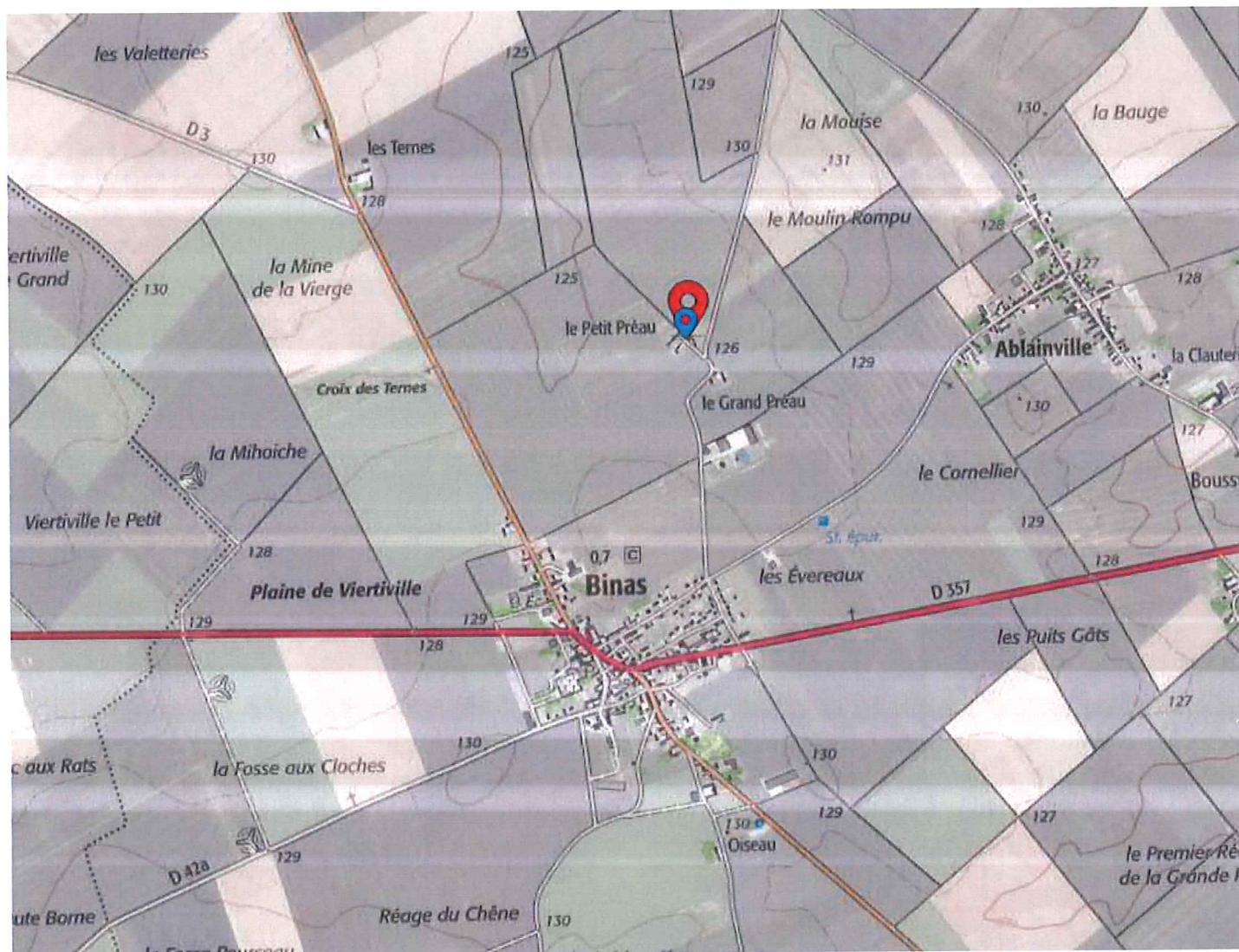
Au vu des résultats de l'information au public, le conseil municipal délibérera sur la modification ou non de la partie du chemin rural de Tripleville à Binas.

Le Statut de cette partie de chemin rural sera ensuite officialisé par la numérotation cadastrale de cette partie de chemin rural dans le but d'être intégré dans le dans son réseau des chemins ruraux par biais d'un acte.

Département du LOIR ET CHER
COMMUNE DE BINAS
Preau

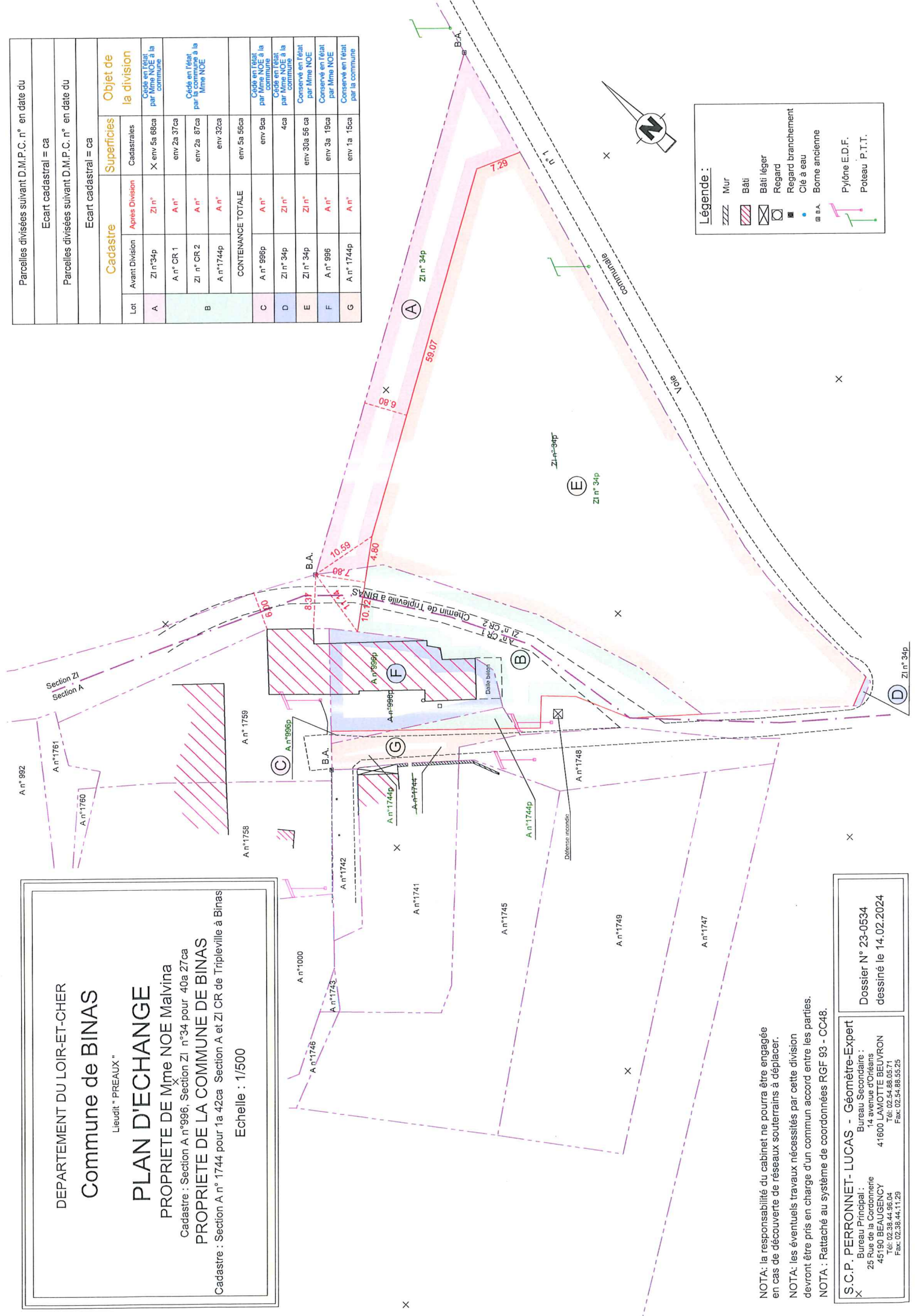
Propriété de Madame Malvina NOE et de la Commune

PLAN DE SITUATION



Dressé par S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètres-Experts associés
Affaire 23-0534 – le 20/02/2024

Parcelles divisées suivant D.M.P.C. n° en date du					
Ecart cadastral = ca					
Parcelles divisées suivant D.M.P.C. n° en date du					
Ecart cadastral = ca					
Cadastr		Superficies		Objet de la division	
Lot	Avant/Division	Après/Division	Cadastrales		
A	ZI n° 34p	ZI n°	X env 5a 68ca	Cédée en l'état par Mme NOE à la commune	
B	A n° CR 1	A n°	env 2a 37ca	Cédée en l'état par la commune à la Mme NOE	
	ZI n° CR 2	A n°	env 2a 87ca		
	A n° 1744p	A n°	env 32ca		
CONTENANCE TOTALE			env 5a 56ca		
C	A n° 996p	A n°	env 9ca	Cédée en l'état par Mme NOE à la commune	
D	ZI n° 34p	ZI n°	4ca	Cédée en l'état par Mme NOE à la commune	
E	ZI n° 34p	ZI n°	env 30a 56 ca	Conservé en l'état par Mme NOE	
F	A n° 996	A n°	env 3a 19ca	Conservé en l'état par Mme NOE	
G	A n° 1744p	A n°	env 1a 15ca	Conservé en l'état par la commune	



Légende :

zzzz	Mur
[diagonal lines]	Bâti
[cross-hatch]	Bâti léger
[square with dot]	Regard
[square with cross]	Regard branchement
[circle with dot]	Cle à eau
[square with dot]	B.A.
[T-shaped symbol]	Borne anclenne
[vertical line with dot]	Pylône E.D.F.
[vertical line with dot]	Poleau P.T.T.

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
Commune de BINAS
 Lieudit : "PREAUX"
PLAN D'ECHANGE
 PROPRIETE DE Mme NOE Malvina
 Cadastre : Section A n° 996, Section ZI n° 34 pour 40a 27ca
 PROPRIETE DE LA COMMUNE DE BINAS
 Cadastre : Section A n° 1744 pour 1a 42ca Section A et ZI CR de Tripleville à Binass
 Echelle : 1/500

NOTA: la responsabilité du cabinet ne pourra être engagée en cas de découverte de réseaux souterrains à déplacer.
 NOTA: les éventuels travaux nécessités par cette division devront être pris en charge d'un commun accord entre les parties.
 NOTA : Rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC48.

S.C.P. PERRONNET-LUCAS - Géomètre-Expert
 Bureau Principal :
 25 Rue de la Cordonnère
 45190 BEAUGENCY
 Tél: 02.38.44.96.04
 Fax: 02.38.44.11.29

Bureau Secondaire :
 14 avenue d'Orléans
 41600 LAMOTTE-BELURON
 Tél: 02.34.88.05.71
 Fax: 02.34.88.05.25

Dossier N° 23-0534
 dessiné le 14.02.2024

Mme Noé Malvina
04 Préaux
41240 BINAS

Mme Le Maire Vallée Solange
41240 BINAS

Objet : demande d'échange de chemin communal

Madame Le Maire,

Par ce courrier je souhaite vous exposer mon projet et vous demander un échange de chemin communal. Ce chemin communal situé derrière mon habitation entre ma parcelle n°996 et ma parcelle n°34 dit « chemin rural de Tripleville à Binas ».

Mon projet serait d'avoir un terrain clos et sécurisé, qui soit attenant à mon habitation.

Pour pouvoir aménager un jardin, faire un potager.

Cela permettrait également une lecture simplifiée des plans cadastraux. Car pour le moment cela m'est difficile de comprendre les délimitations de parcelles. Je ne pense pas être la seule car plusieurs personnes promènent leurs chiens en liberté dans mon terrain et ainsi je retrouve des excréments et les animaux prêt à rentrer dans mon habitation.

C'est pourquoi j'ai fait appel au cabinet de géomètre pour avoir un visuel de mon projet. Ainsi je vous céderais une partie de ma parcelle n°34 en échange d'une partie du chemin communal, pour créer un nouvel accès. (Voir plan du géomètre)

Pour que les agriculteurs, promeneurs... aient toujours un chemin d'accès, ce chemin aura les dimensions nécessaires pour le passage d'engins agricoles.

Si vous acceptez ma demande de projet, je m'engage à prendre à ma charge les frais financiers liés à mon projet (frais de notaire, bornage de terrain...)

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Fait à Binas le 14/09/2023

